

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 16 octobre 2023 à 19 h au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences :

La conseillère M^{me} Diane Morin et le conseiller M. Gabriel Parent.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Minute de réflexion

23-10-0942 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 16 octobre 2023 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 4.9 Rendez-vous politique des députés / Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges / Autorisation de participation

et en y retirant le point suivant :

- 15.7 Ententes / Réseau de transport métropolitain / Réfection, entretien, réparations, remplacement et modifications futures / Passage à niveau de la montée Cadieux au point milliaire 3,20 de la subdivision M&O / Autorisation de signature

« ADOPTÉE »

23-10-0943 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

23-10-0944 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

23-10-0945 Appui à la Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate Noeudvembre 2023

CONSIDÉRANT qu'annuellement en moyenne 6 400 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 950 mourront de cette maladie;

CONSIDÉRANT que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population de Vaudreuil-Dorion au dépistage du cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le noeud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville déclare le 19 novembre comme la « Journée Vaudreuil-Dorion de la sensibilisation au cancer de la prostate Noeudvembre »;

D'APPUYER PROCURE et sa campagne de financement en illuminant en bleu le monument *Je Suis...* le 19 novembre 2023.

« ADOPTÉE »

23-10-0946 Nomination du maire suppléant / Mois de novembre, décembre 2023 ainsi que janvier et février 2024

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseiller M. Paul Dumoulin soit nommé maire suppléant pour les mois de novembre, décembre 2023 ainsi que janvier et février 2024.

« ADOPTÉE »

23-10-0947 Groupe scout Vaudreuil-Dorion (district du sud-ouest) inc. / Relocalisation de l'entrepôt / Aide financière

CONSIDÉRANT l'état du bâtiment situé au 160, rue des Loisirs et la décision de la Ville de procéder à sa démolition;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la démolition de ce bâtiment, le Groupe Scout Vaudreuil-Dorion (district sud-ouest) inc., doit relocaliser son matériel qui y est entreposé;

CONSIDÉRANT que la Ville ne peut offrir un nouvel espace d'entreposage;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Groupe Scout Vaudreuil-Dorion (district sud-ouest) inc., pour défrayer les coûts de location d'un espace d'entreposage d'une superficie de 10' x 20';

CONSIDÉRANT que cette situation est exceptionnelle et que cette aide ponctuelle vise à soutenir temporairement l'organisme dans le cadre de cette relocalisation imposée;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une aide financière maximale de 1 600 \$ soit versée à l'association Groupe Scout Vaudreuil-Dorion (district sud-ouest) inc. pour la location d'un espace d'entreposage pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023, et ce, sur présentation des preuves justificatives.

« ADOPTÉE »

23-10-0948 Héma-Québec / Dons de plasma / Partenariat 2024

CONSIDÉRANT que le plasma assure la survie et le mieux-être d'une multitude de personnes;

CONSIDÉRANT que la demande pour le plasma n'a cessé de croître dans les dernières années;

CONSIDÉRANT que les donneurs de plasma font la différence dans la vie de ceux qui ont besoin de médicaments fabriqués avec des protéines plasmatiques;

CONSIDÉRANT que la Ville organise deux collectes de sang annuellement, soit la collecte des pompiers et celle du maire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville soit partenaire avec Héma-Québec dans le cadre d'une collecte de plasma qui s'effectuera sur une période de deux semaines en 2024.

« ADOPTÉE »

23-10-0949 Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges / Dîner-bénéfice 2023 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au dîner-bénéfice annuel organisé par la Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que la Fondation a pour mission de contribuer à la réussite éducative et sociale de tous les enfants de Vaudreuil-Soulanges en situation de vulnérabilité;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé l'achat de 10 billets au montant de 230 \$ chacun, incluant les taxes applicables, pour le dîner-bénéfice 2023 de la Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 22 octobre 2023 à la Cage - Brasserie sportive de Vaudreuil-Dorion;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent.

« ADOPTÉE »

23-10-0950 La Fondation de la Maison Trestler / Projet de réfection d'entrées de services / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par La Fondation de la Maison Trestler datée du 21 juin 2023 pour son projet de réfection des entrées de service d'égout et d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que ce projet a été présenté au conseil municipal et accepté lors de l'élaboration du budget 2023;

CONSIDÉRANT que La Fondation de la Maison Trestler est prête à débiter les travaux;

CONSIDÉRANT que La Fondation de la Maison Trestler s'est engagée à effectuer une reddition de compte à la Ville sur l'utilisation de cette aide financière à la suite de la réalisation des travaux;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une aide financière au montant de 40 000 \$ soit octroyée à La Fondation de la Maison Trestler aux fins précitées.

« ADOPTÉE »

23-10-0951 Rendez-vous politique des députés / Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges / Autorisation de participation

CONSIDÉRANT la tenue du rendez-vous politique des députés le 3 novembre 2023, organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la participation du conseiller M. Paul M. Normand et de la conseillère M^{me} Karine Lechasseur au rendez-vous politique des députés qui se tiendra le 3 novembre 2023 au Club de golf Atlantide à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

QUE soit défrayé par la Ville le coût d'inscription au montant de 90 \$ par délégué, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

23-10-0952 Comité sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels / Mise à jour des membres / Abrogation de la résolution 22-09-0750

CONSIDÉRANT la résolution 22-09-0750 formant le comité sur l'accès et la protection des renseignements personnels et désignant ces membres;

CONSIDÉRANT la modification à la structure organisationnelle de la Ville qui a eu lieu en juillet 2023;

CONSIDÉRANT la volonté du comité d'ajouter des experts en la matière pour mettre en œuvre une saine gouvernance en matière d'accès et de protection des renseignements personnels;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des membres du comité soit mise à jour avec les personnes occupant les postes suivants:

- directrice générale adjointe;
- directeur du Service des technologies de l'information et géomatique;
- directrice du Service des ressources humaines;
- greffier et directeur du Service du greffe et des affaires juridiques;
- trésorier et directeur du Service des finances et de la trésorerie;
- cheffe de division - Sports et loisirs;
- cheffe de section – Gestion documentaire;
- chargée de communications – Médias sociaux et site Internet;
- spécialiste en sécurité informatique.

QUE la présente résolution ait préséance sur toute résolution antérieure portant sur le même sujet;

QUE soit abrogée la résolution 22-09-0750.

« ADOPTÉE »

23-10-0953 Acquisition / Partie du lot 6 383 066 / Lien piétonnier / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'un lien piétonnier reliant la place Maurice-Richard et la rue Jean-Claude-Tremblay;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'une partie du lot 6 383 066 afin de compléter ce lien piétonnier, le tout conformément au croquis portant le numéro séquentiel 2029257, préparé par la division Génie, en date du 7 juin 2023;

CONSIDÉRANT que les propriétaires de ce lot ont consenti le 28 septembre 2023 à la cession de la partie de lot, d'une superficie approximative de 2,65 mètres carrés, et ce,

pour une indemnité de 189 \$ / mètre carré, laquelle sera calculée au moment de la préparation du plan cadastral pour valoir superficie exacte;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition d'une partie du lot 6 383 066, d'une superficie approximative de 2,65 mètres carrés pour une indemnité de 189 \$ / mètre carré;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié d'acquisition à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

23-10-0954 Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2024

CONSIDÉRANT l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoyant l'adoption du calendrier annuel des séances du Conseil;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

QUE les séances ordinaires du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour l'année 2024, soient tenues à 19 h les jours suivants :

15 janvier	2 avril	17 juin	7 octobre
5 février	15 avril	2 juillet	21 octobre
19 février	6 mai	12 août	4 novembre
4 mars	21 mai	3 septembre	18 novembre
18 mars	3 juin	16 septembre	2 décembre

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma propose un amendement à la proposition afin de :

- ajouter 29 janvier après la séance du 15 janvier;
- remplacer le 5 février par le 12 février;
- remplacer le 19 février par le 26 février;
- retirer le 4 mars.

La proposition d'amendement est appuyée par la conseillère Mme Karine Lechasseur.

Un débat s'engage.

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma et Karine Lechasseur se prononcent en faveur de la proposition d'amendement.

Les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Paul M. Normand et Paul Dumoulin se prononcent contre la proposition d'amendement.

La proposition d'amendement est donc rejetée.

Sur la résolution principale, il est RÉSOLU à la majorité des conseillers présents (M^{mes} Jasmine Sharma et Karine Lechasseur ayant voté contre).

QUE les séances ordinaires du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour l'année 2024, soient tenues à 19 h selon la proposition de M. Paul M. Normand.

« ADOPTÉE »

23-10-0955 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1844 / Plans et devis, surveillance, honoraires professionnels et travaux connexes / Passerelle multifonctionnelle au-dessus de l'A-30 longeant le boulevard de la Cité-des-Jeunes

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue du 2 au 6 octobre 2023 inclusivement pour le Règlement d'emprunt n° 1844 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels et les travaux de construction d'une passerelle multifonctionnelle au-dessus de l'autoroute 30 longeant le boulevard de la Cité-des-Jeunes incluant tous les travaux connexes en décrétant une dépense et un emprunt de 4 536 000 \$ à ces fins »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt n° 1844 est de 33 242;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 3 335;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide n'a été reçue;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1844 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

23-10-0956 Dépôt de la liste des comptes - échéance du 9 au 29 septembre 2023

Le Conseil prend acte du dépôt et paiement de la liste des comptes payés en date du 29 septembre 2023 totalisant un montant de 7 167 420,30 \$.

23-10-0957 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-23-65 / Services d'un cabinet de comptables professionnels agréés pour l'audit des états financiers annuels

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation contenus au document préparé par la cheffe de section - Approvisionnement, en date du 28 septembre 2023, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres n° 401-110-23-65 à l'égard des Services d'un cabinet de comptables professionnels agréés pour l'audit des états financiers annuels;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle.

« ADOPTÉE »

23-10-0958 Mouvements de main-d'œuvre

Le Conseil prend acte, conformément au Règlement n° 1811 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, du dépôt de la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 3 octobre 2023 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

23-10-0959 Service des travaux publics / Attribution de poste / Journalier-opérateur-concierge

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 6 octobre 2023;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste de journalier-opérateur-concierge soit attribué à M. Marc-Antoine Arpin, journalier régulier saisonnier, au sein du Service travaux publics, et ce, à compter du 17 octobre 2023, au salaire prévu à l'annexe C - classe 7 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Arpin devra compléter une période de familiarisation de trois mois, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M. Arpin.

« ADOPTÉE »

23-10-0960 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail à durée déterminée / Contremaître de soutien / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le contrat individuel de travail à durée déterminée intervenu entre la Ville et M. Denis Brassard le 1^{er} septembre 2023;

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans les circonstances, de réviser par écrit certaines dispositions du contrat actuel et qu'en vertu de celui-ci, toute modification écrite donne lieu à un nouveau contrat qui résilie et remplace le précédent;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir entre la Ville et M. Denis Brassard et tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

23-10-0961 Service du greffe et des affaires juridiques / Réévaluation de poste / Greffier adjoint

CONSIDÉRANT les modifications significatives apportées aux tâches et responsabilités du poste de greffier adjoint;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans ces circonstances, de revoir la classification salariale du poste de greffier adjoint;

CONSIDÉRANT la réévaluation du poste réalisée conjointement par les représentants de l'Employeur et les représentants de l'Association des employés-cadres de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 29 septembre 2023;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le salaire du poste de greffier adjoint soit désormais positionné à la classe 15 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Vaudreuil-Dorion en vigueur;

QUE le Service des finances et de la trésorerie ainsi que le Service des ressources humaines soient instruits de prendre toutes les mesures requises permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

23-10-0962 Service des loisirs et de la culture / Attribution - Blocs d'horaires de travail / Commis aux prêts

CONSIDÉRANT la lettre d'entente n° 12-2023 - *Bonification aux heures hebdomadaires de travail des commis aux prêts pour les blocs F et G*, intervenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1432 (FTQ) le 3 octobre 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 3 octobre 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'octroi des horaires de travail prévus à la lettre d'entente n° 12-2023 (Blocs F et G - 35 heures par semaine) respectivement à M^{mes} Stacey Jarema et Annik Poisson, commis aux prêts au sein de la division - Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 17 octobre 2023;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{mes} Jarema et Poisson.

« ADOPTÉE »

23-10-0963 Service de sécurité incendie / Embauche / Pompier surnuméraire

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 3 octobre 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M. Florent Martineau au poste de pompier surnuméraire au sein de la division – Opérations du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 17 octobre 2023 au salaire prévu à l'annexe C de l'échelle salariale des pompiers, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Martineau ait une période d'essai de douze mois, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M. Martineau.

« ADOPTÉE »

23-10-0964 Mandat / Centre d'acquisitions gouvernementales / Regroupement d'achats / Micro-ordinateurs, portables, serveurs et tablettes électroniques / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) de préparer, en son nom et au nom d'autres organismes publics intéressés, un document d'appel d'offres pour un regroupement d'achats visant l'acquisition de micro-ordinateurs, portables, serveurs et tablettes électroniques;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes permettant à toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du CAG;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat à commandes attribué à l'intérieur d'une fourchette de 10 % du prix le plus bas en référence à l'article 18 du Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics;

CONSIDÉRANT que la Ville désire adhérer à ce regroupement d'achats pour se procurer des micro-ordinateurs, portables, serveurs et tablettes électroniques dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats 2024-8080-50 mis en place par le CAG couvrant la période du 17 février 2024 au 16 février 2027 (36 mois);

QUE la Ville confie au CAG le mandat d'acquérir, pour son compte et à ses frais, les biens ou les services visés par la présente acquisition gouvernementale et s'engage à respecter les termes de ce contrat;

QUE le directeur du Service des technologies de l'information et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document d'adhésion.

« ADOPTÉE »

23-10-0965 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-23-70 / Fourniture de commutateurs réseaux

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture de commutateurs réseaux, trois soumissions ont été reçues;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Précicom Technologies inc., 233, boulevard Frontenac Ouest, suite 400, Thetford Mines (Québec), G6G 6K2, pour un montant de 70 606 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits à la soumission de l'adjudicataire;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans.

« ADOPTÉE »

23-10-0966 Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants / Inscriptions / Remboursements

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que les preuves d'inscription ont été remises au Service des loisirs et de la culture et que les vérifications nécessaires ont été effectuées;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les sommes appropriées soient remboursées aux athlètes et organismes selon le tableau suivant :

Athlète ou organisme	Discipline	Saison	Montant
Justin Tremblay	Hockey	2022-2023	250 \$
Logan Cuthill	Hockey	2022-2023	250 \$
Jérémie Hamel	Tennis	2022-2023	125 \$
Benjamin Hamel	Tennis	2022-2023	125 \$
Manuella Arango	Natation artistique	2022-2023	70 \$

Simone Gareau	Natation artistique	2022-2023	61,25 \$
Élie Gareau	Natation artistique	2022-2023	61,25 \$
Jeune sportif régional	Dek hockey	2023	2 483,84 \$
Association de balle-molle mineure La Presqu'Île	Balle-molle	2023	1 821 \$
Les skieurs de l'Île inc.	Ski	2023	475 \$
Club de tennis de Vaudreuil-Dorion	Tennis	Automne 2023	290 \$

« ADOPTÉE »

23-10-0967 Politique de soutien à l'athlète / Période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023 / Aide financière

CONSIDÉRANT la Politique de soutien à l'athlète de la Ville;

CONSIDÉRANT que des preuves de participation d'athlètes à des événements de niveau compétitif, s'étant tenus lors de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023, ont été remises au Service des loisirs et de la culture et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à Jérémie Hamel, à titre d'aide financière, dans le cadre de sa participation au tournoi de tennis de Saint-Georges-de-Beauce en 2023;

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à Jonathan Hinse, à titre d'aide financière, dans le cadre de sa participation aux championnats canadiens en vélo (sur route) 2023 à Edmonton, en Alberta;

QU'un montant de 500 \$ par athlète soit versé à Élie-Maude Roy et Aurélie Bélanger, à titre d'aide financière, dans le cadre de leur participation aux championnats nationaux de volleyball 2023 à Calgary, en Alberta;

QU'un montant de 500 \$ soit versé à Éloi Gagnon, à titre d'aide financière, dans le cadre de sa participation au championnat canadien de baseball 2023 à Woodstock, en Ontario.

« ADOPTÉE »

23-10-0968 Financement / Programme de remplacement des véhicules et des équipements

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour le financement, par le fonds de roulement, de la dépense pour le programme de remplacement des véhicules et des équipements prévue au projet TP-23-044 du PQI;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 37 500 \$, excluant les taxes applicables, prévue au projet TP-23-004 pour les équipements suivants:

- lame à neige extensible-réversible 8-14;
- remorque 22 pieds pour le transport des équipements;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans.

« ADOPTÉE »

23-10-0969 Dons de biens excédentaires / Autorisation

CONSIDÉRANT que la Ville a en sa possession des biens usagés excédentaires dont elle souhaite se départir;

CONSIDÉRANT que ces biens n'ont plus d'usage pour l'organisation et le service concerné;

CONSIDÉRANT la liste des biens préparée par la division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement;

CONSIDÉRANT que la valeur desdits biens n'est pas suffisante pour couvrir les coûts de l'entreposage;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la disposition des biens énumérés à ladite liste sous forme de dons à des organismes à but non lucratif de la région.

« ADOPTÉE »

23-10-0970 Octroi de contrat / 401-120-23-29 / Fourniture de deux véhicules utilitaires compacts - Toyota RAV4 hybride

CONSIDÉRANT le projet TP-24-004 prévu au PQI pour le programme de remplacement des véhicules et équipements;

CONSIDÉRANT que les besoins pour l'utilisation de ce véhicule ne permet pas l'acquisition d'un modèle 100 % électrique, mais qu'un modèle hybride est une alternative adéquate;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyé le contrat à Chomedey Toyota Laval, 2385, boulevard Chomedey, Laval (Québec) H7T 2W5, pour la fourniture de deux véhicules utilitaires sports compacts neufs de marque Toyota, modèle RAV4 Hybride LE TI, année 2024, et ce, pour un montant de 90 128,90 \$, incluant les taxes applicables;

QUE la Ville autorise le financement pour l'aménagement complémentaire des véhicules (équipements de sécurité, équipements de signalisation, coffre de rangement) pour un montant maximal de 10 000 \$, excluant les taxes applicables;

QUE cette acquisition ainsi que les frais accessoires soient financés par le fonds de roulement remboursable sur sept ans.

« ADOPTÉE »

23-10-0971 Ratification / Avis d'interdiction d'arrosage / Secteur Hautes-Rives/Summerlea

CONSIDÉRANT les mesures d'interdiction d'arrosage mise en place par la municipalité de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT que le réseau d'aqueduc Hautes-Rives/Summerlea est alimenté par la municipalité de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT que l'article 16 du Règlement sur la protection de la ressource en eau (Règlement n° 1821) prévoit que l'utilisation extérieure de l'eau potable du réseau d'aqueduc peut, partiellement ou totalement, être interdite pour les fins autres que pour les usages de consommation d'eau potable ou pour toutes autres fins expressément identifiées;

CONSIDÉRANT l'avis d'interdiction d'arrosage, pour le secteur Hautes-Rives/Summerlea, émis par M. Olivier Van Neste, directeur général, le 11 octobre 2023 et s'appliquant jusqu'au 17 novembre 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié ledit avis d'interdiction d'arrosage.

« ADOPTÉE »

23-10-0972 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-22-R1779.02 / Entrepreneur général / Ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets et travaux connexes à l'usine de filtration

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre de travaux d'ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets et travaux connexes à l'usine de filtration (appel d'offres n° 401-110-22-R1779.02) comprenant l'ordre de changement n° 1 totalisant un montant de 4 377,54 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

23-10-0973 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 14 / Appel d'offres n° 401-110-19-12 / Services professionnels d'architecture / Plans et devis / Services durant la construction / Pôle municipal de Vaudreuil-Dorion

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles à l'égard des services professionnels d'architecture dans le cadre du projet du Pôle municipal (appel d'offres n° 401-110-19-12) comprenant l'ordre de changement n° 14 totalisant un montant de 11 250 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

23-10-0974 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-23-R1840.01 / Services professionnels / Plans et devis et surveillance / Réaménagement du parc Bourget

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de réaménagement du parc Bourget, cinq soumissions ont été reçues et ouvertes, au plus tard à 11 h le 3 octobre 2023;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 10 octobre 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Stantec Experts-conseils ltée, 200-555, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1B1, pour les services précités, et ce, pour un montant totalisant 236 767,58 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-23-R1840.01;

QUE les montants soumis pour chaque item soient utilisés aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission des adjudicataires.

« ADOPTÉE »

23-10-0975 Protocole d'entente / Plan et devis et surveillance / Construction de la voirie / Pavage, fossés et éclairage / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Prolongement de la rue des Mélèzes / Autorisation

CONSIDÉRANT la demande de la compagnie 9150-5248 Québec inc. de procéder à l'élaboration d'une entente avec la Ville pour la construction d'une rue sur le lot existant 1 829 998 situé dans le prolongement de la rue des Mélèzes;

CONSIDÉRANT le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux n° 1763;

CONSIDÉRANT que l'entente à convenir encadre la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services de voirie, ainsi que les travaux de pavage, fossés et éclairage du prolongement de la rue des Mélèzes, et y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT que le demandeur est disposé à exécuter lui-même les travaux de construction de ce projet;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Service du génie et de l'environnement soit autorisé à préparer le protocole d'entente respectant les modalités de l'annexe « A » du Règlement n° 1763 pour le projet NP00444 : Préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services de voirie, les travaux de pavage, fossés et éclairage du prolongement de la rue des Mélèzes, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes.

« ADOPTÉE »

23-10-0976 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 260, 264 et 270, rue Valois / Lots 6 442 646, 6 442 647 et 6 442 648

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou du règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement ou de construction;

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage n° 1275 prévoit aux articles 3.1.25.1 et 3.1.25.2 a) que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie en argent, lorsque l'immeuble fait l'objet d'un projet de redéveloppement;

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction n^{os} 2023-11950 (260, rue Valois), 2023-11954 (264, rue Valois) et 2023-11955 (270, rue Valois), de trois bâtiments résidentiels pour un total de 21 logements sur les lots 6 442 646, 6 442 647 et 6 442 648;

CONSIDÉRANT que la notion de projet de redéveloppement inclut le remplacement des bâtiments résidentiels unifamiliaux par des bâtiments résidentiels multifamiliaux;

CONSIDÉRANT que la superficie totale des lots 6 442 646 (557,4 m²), 6 442 647 (1 828,70 m²) et 6 442 648 (1 825,3 m²) est de 4 211,4 mètres carrés et que 10 % de la superficie de ce terrain équivaut à 421,14 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le terrain n'est pas compris dans un projet de développement en plusieurs lots et qu'il n'y a pas d'espace résiduel pouvant être utilisé pour une cession de terrain pour fins de parc;

CONSIDÉRANT que la valeur des lots 6 442 646, 6 442 647 et 6 442 648 lors de la demande des permis était de 1 260 000 \$ et que la contribution par le versement d'une somme d'argent payable par le propriétaire s'élève à 126 000 \$ correspondant à 10 % de la valeur du terrain établi dans le rapport de l'évaluateur agréé Denis Lefebvre en date du 10 octobre 2023, soit 54 000 \$ pour le bâtiment de 9 unités, et 36 000 \$ pour chacun des bâtiments de 6 unités;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 126 000 \$ et que cette somme soit déposée dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

23-10-0977 Entente / Logements abordables, sociaux ou familiaux / 260, 264 et 270, rue Valois/ Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction n^{os} 2023-11950 (260, rue Valois), 2023-11954 (264, rue Valois) et 2023-11955 (270, rue Valois) déposées par le propriétaire M. Yan Castonguay de la compagnie Gestion immobilière Yan Castonguay inc., visant la construction de trois bâtiments résidentiels pour un total de 21 logements sur les lots 6 442 646, 6 442 647 et 6 442 648;

CONSIDÉRANT que la notion de projet de redéveloppement inclut le remplacement des bâtiments résidentiels unifamiliaux par des bâtiments résidentiels multifamiliaux;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8 du Règlement n^o 1818 relatif aux logements abordables, sociaux ou familiaux, une contribution financière calculée selon la somme du nombre d'unités de logements construits multipliée par 532 \$ doit être versée par le propriétaire pour tout projet de redéveloppement, le tout suivant la conclusion d'une entente;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général et la directrice du Service de l'aménagement du territoire soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec M. Yan Castonguay ou un des représentants de la compagnie Gestion immobilière Yan Castonguay inc. à l'égard dudit projet;

QUE la contribution soit faite par le versement par le propriétaire d'une somme de 11 170 \$ ventilée selon trois demandes de permis de construction et en fonction du nombre d'unités projeté et que cette somme soit déposée dans le fonds sur les logements abordables, sociaux ou familiaux créé et géré par la Ville.

« ADOPTÉE »

23-10-0978 Comité environnement / Nomination de deux membres citoyens

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de devenir un leader régional et provincial en matière environnementale par la mise en place de pratiques exemplaires et novatrices;

CONSIDÉRANT que le Comité environnement représente le forum privilégié pour l'étude et la recommandation au Conseil de toute question relative aux grands dossiers environnementaux prioritaires;

CONSIDÉRANT la révision des lignes directrices du Comité incluant l'élargissement à quatre membres actifs citoyens dont : deux membres citoyens, un membre citoyen jeunesse entre 15 et 25 ans et un membre citoyen corporatif, en vue de favoriser l'écocitoyenneté;

CONSIDÉRANT que le deuxième mandat de M^{me} Isabelle Joncas nommée à titre de membre citoyenne se termine le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir les deux postes de membre citoyen et que le Comité a reçu cinq candidatures;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection du 14 septembre 2023;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M^{me} Manon Malouin soit nommée à titre de membre citoyen, et ce, pour deux ans, soit du 17 octobre 2023 au 16 octobre 2025;

QUE M^{me} Isabelle Daoust soit nommée à titre de membre citoyen, et ce, pour deux ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 ;

QUE le Conseil remercie chaleureusement M^{me} Isabelle Joncas, membre citoyen sortant, pour sa grande contribution au Comité environnement de la Ville.

« ADOPTÉE »

23-10-0979 Adoption avec changements / Règlement n° 1591-07 / Limites de vitesse / Ajout de voies publiques désignées « rues actives » / Réduction de la limite de vitesse sur le chemin des Chenaux

Le greffier mentionne l'objet du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1591-07 a été déposé à une séance tenue le 2 octobre 2023;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement n° 1591-07 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les limites de vitesse n° 1591 afin d'ajouter des voies publiques désignées « rues actives » à l'annexe A-1 et de réduire à 30 km/h la limite de vitesse sur le chemin des Chenaux »

soit adopté avec les changements suivants :

- remplacement du titre;
- ajout d'une disposition relative aux voies de circulation où la limite de vitesse permise n'excède pas 30 km/h;
- ajout d'une disposition relative à l'annexe A-2 identifiant les voies de circulation où la limite de vitesse permise n'excède pas 30 km/h.

« ADOPTÉE »

23-10-0980 Adoption / Règlement n° 1792-01 / Matière résiduelles

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1792-01 a été déposé à une séance tenue le 2 octobre 2023;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1792-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur la gestion des matières résiduelles n°1792-01 afin de permettre que soient récupérés les canettes ou contenants consignables dans un contenant de collecte lorsque ce dernier est disposé pour les fins de cueillette, et ce sans l'accord du propriétaire ».

« ADOPTÉE »

23-10-0981 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-319 / Zonage / Interdiction de l'usage camionnage (456) sans valeur ajoutée, conditionnellement au processus d'usage conditionnel / Interdiction de procéder à l'extension d'un usage dérogatoire camionnage (456) / Zone C3-1018

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-319 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin :

- de prohiber, à l'intérieur de la zone C3-1018, l'usage camionnage (456) sans valeur ajoutée, conditionnellement au processus d'usage conditionnel;
- d'interdire l'extension d'un usage dérogatoire camionnage (456) dans un terrain dans la zone C3-1018 »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

23-10-0982 Avis de motion / Règlement n° 1275-319 / Zonage / Interdiction de l'usage camionnage (456) sans valeur ajoutée, conditionnellement au processus d'usage conditionnel / Interdiction de procéder à l'extension d'un usage dérogatoire camionnage (456) / Zone C3-1018

Le conseiller Monsieur François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin :

- de prohiber, à l'intérieur de la zone C3-1018, l'usage camionnage (456) sans valeur ajoutée, conditionnellement au processus d'usage conditionnel;
- d'interdire l'extension d'un usage dérogatoire camionnage (456) dans un terrain dans la zone C3-1018.

23-10-0983 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1811-03 / Délégation, contrôle et suivi budgétaire / Délégation du pouvoir d'engager un employé salarié

La conseillère Madame Karine Lechasseur dépose le projet de règlement n° 1811-03 modifiant le Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire afin d'ajuster la délégation du pouvoir d'engager un employé salarié et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

23-10-0984 Autorisations de la Direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 5 octobre 2023.

« ADOPTÉE »

À 19 h 43, le maire M. Guy Pilon quitte son siège et il est remplacé par le conseiller M. Paul M. Normand agissant à titre de maire suppléant.

23-10-0985 Proposition / Mandat à la direction générale / Recherche et analyse d'outils d'écofiscalité

CONSIDÉRANT la proposition déposée par la conseillère M^{me} Jasmine Sharma, lors de la séance du 2 octobre 2023, visant à mandater la direction générale d'analyser et de recommander des outils d'écofiscalité dans le but de rencontrer les objectifs environnementaux de la Ville en matière de mobilité durable et de contrôle de l'urbanisation ainsi que de ses impacts;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est engagée dans la lutte contre les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) par sa Planification stratégique 2020-2025 et la démarche de renouvellement de la Politique environnementale qui aura comme principal angle l'adaptation et la résilience aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT la chaise des générations remise au conseil municipal par Mères au front Vaudreuil-Soulanges qui agit comme un rappel aux élus que les décisions prises aujourd'hui auront des conséquences sur l'avenir des enfants en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT que la Ville peut utiliser pleinement et adéquatement son pouvoir général de taxation (PGT) et son pouvoir général de redevance réglementaire (PGRR) afin d'atteindre des objectifs environnementaux;

CONSIDÉRANT que l'écofiscalité est une approche qui vise à encourager des comportements plus respectueux de l'environnement en utilisant des mécanismes fiscaux;

CONSIDÉRANT que le ministère des Finances a publié un guide intitulé « Recours à l'écofiscalité: principes d'applications » afin d'aider les municipalités à stimuler la transition énergétique et encourager le développement durable;

CONSIDÉRANT l'étude intitulée « L'écofiscalité municipale au Québec: Survol des mesures applicables et de leur potentiel fiscal et environnemental » datée du 10 avril 2023 et présentée à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT que le directeur général, monsieur Olivier Van Neste, a participé au congrès de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec en juin 2023, où un panel d'experts sur le sujet « (RE)imaginer les revenus fiscaux » a présenté un volet sur l'écofiscalité;

CONSIDÉRANT les outils et programmes des municipalités telles que Potton, Victoriaville, Drummondville, Saint-Jean-sur-Richelieu, Austin et Prévost cités en exemple lors du Forum sur la connectivité des milieux de biodiversité qui a eu lieu le 21 mars 2023 à Drummondville et la formation de l'UMQ du 22 mars 2023, intitulée « L'écofiscalité en pratique : quoi, quand et comment? »;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

À 19 h 47, le maire M. Guy Pilon reprend son siège avant la tenue du vote.

QUE le directeur général soit mandaté afin de procéder à la recherche, l'analyse et à la recommandation au conseil d'outils et de mécanismes d'écofiscalité dans le but d'atteindre les objectifs environnementaux de la Ville, incluant notamment ceux visant à favoriser la mobilité durable et le contrôle de l'urbanisation, ainsi que leurs impacts;

QU'une attention particulière soit portée, sans toutefois s'y limiter, aux mécanismes suivants : les taxes sur les stationnements, les coefficients d'occupation du sol et les redevances à la livraison de colis, les surfaces imperméables et l'urbanisation ainsi que l'artificialisation des sols;

QUE la direction générale évalue les impacts potentiels de ces mesures sur les citoyens et les entreprises, ainsi que sur l'environnement;

QUE la direction générale recueille des informations auprès des municipalités ci-dessus mentionnées afin de comprendre les enjeux et défis entourant l'implantation de certains de ces mécanismes à Vaudreuil-Dorion;

QUE la direction générale propose un budget dans le cadre de l'exercice budgétaire de l'automne 2023 pour l'année financière 2024 si des honoraires professionnels ou une analyse externe s'avèrent nécessaires à l'accomplissement de ce mandat.

« ADOPTÉE »

23-10-0986 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre des renseignements ou questions au Conseil.

Madame Sharma remercie les élus présents pour leur appui sur la résolution relative à l'écofiscalité adoptée précédemment et annonce des causeries à venir sur ce sujet.

Madame Lechasseur invite le directeur général à faire un résumé des circonstances ayant entraîné l'avis d'ébullition de la fin de semaine précédente et profite de l'occasion pour remercier les fonctionnaires qui sont intervenus pour corriger la situation. Le directeur général explique que l'avis d'ébullition résulte du blocage d'une conduite majeure d'égout sanitaire à proximité de l'usine d'épuration, lequel a été causé par la présence combinée de lingettes en très grande quantité ainsi que d'une pièce métallique qui s'est détachée de sa position normale.

Le maire fait état de la tenue de la soirée des bénévoles le samedi 14 octobre 2023 et profite de l'occasion pour remercier les bénévoles des différents organismes de la Ville.

23-10-0987 Période de questions – Citoyens

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

23-10-0988 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 57 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier